MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

BURKINA FASO Unité - Progrès - justice

## RECEPISSE Nº 2006 586 MATD/SG/DGLPAP/DOASOC

Objet

- Déclaration d'existence
- Déclaration de modification dans les textes constitutifs
- Déclaration de changement dans la composition de l'organe dirigeant

Référence : Loi nº10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association

Dénomination de l'association

## « ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION » en abrégé A.L.C.D

Siège de l'association

## Ouagadougou, Province du Kadiogo

Il est ci-dessous donné et rappelé respectivement :

- l'objet de l'association ainsi que les noms et adresses des membres de son organe dirigeant;
- des dispositions de la Loi nº10/92/ADP du 15 décembre 1992 ;
- l'obligation d'insertion d'un extrait du présent récépissé au Journal Officiel du Faso.

